

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Brasserie des Sources sur la commune principale de l'AIOT 2 Avenue du Collège 59230 Saint-Amand-les-Eaux.

La référence de votre dossier est A-3-H537G3BLO et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 15/03/2023 à 11h35 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les prescriptions applicables à l'installation

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **48191516300010**

Raison sociale **BRASSERIE DES SOURCES**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 AV DU COLLEGE

59230 ST AMAND LES EAUX

Signataire

Nom : **Butez**

Prénom : **Jean-Luc**

Qualité : **Gérant**

Référent

Nom : **Rosart**

Prénom : **Mathilde**

Fonction : **Responsable Qualité**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Brasserie des Sources**

Description des activités :

La Brasserie des Sources est spécialisée dans la fabrication de bières (environ 10 000 hl/an) et de limonades (150 hl/an). Elle emploie actuellement 10 salariés et présente les capacités suivantes : - salle de brassage permettant d'effectuer 2 brassins/j, soit 50 à 75 hl (correspond à 3 brassins) brassés par jour. - Un silo de malt d'une capacité de 45m³. - 12 fermenteurs pour un total de 450 hl et 20 cuves de garde pour un total de 725 hl. - 3 tanks de bière filtrée pour un total de 360 hl. - Quantités de matières végétales entrantes : 1,66 t/j au maximum La Brasserie des Sources a déclaré, le 1er août 2022, l'extension à venir de ses capacités de production dans le cadre de l'extension de ses installations. Cette extension fera passer le site au régime de la déclaration au titre de la rubrique 2220-2 (quantité maximale de matières entrantes en situation future : 8,345 t/j) dans l'objectif de produire, à terme, 40 000 hl/an de bière et 500 hl/an de limonade. Un projet d'arrêté préfectoral a été reçu par l'exploitant le 24 février 2023 et devrait être signé très prochainement. En effet, une dérogation à l'article 2.1 de l'arrêté du 17 juin 2005 concernant les distances limites d'implantation a été sollicitée et obtenue (réduction à 5 m pour l'ensemble des nouveaux bâtiments construits), considérant l'absence de risques pour les tiers. La Brasserie des Sources souhaite notifier une modification de certains éléments transmis dans le cadre de la déclaration initiale. Il était initialement prévu que l'ensemble des bâtiments neufs se conforment à l'article 2.4 de l'arrêté du 17 juin 2005 et soient constitués de murs de degré coupe-feu 1h (REI 60). Toutefois, l'exploitant souhaite pouvoir équiper certaines parties de ses nouveaux bâtiments de parois vitrées permettant, au regard de l'exposition future des bâtiments, de bénéficier d'un éclairage naturel et d'une source de chaleur passive. La mise en œuvre de parois vitrées est ainsi projetée au droit de deux façades exposées vers le canal de la Scarpe : une paroi du nouvel atelier d'embouteillage, et une paroi de la nouvelle salle de brassage. Ces modifications ont un impact sur la conformité réglementaire de l'activité puisque les baies vitrées n'auront pas le même degré coupe-feu REI60 que les autres parois constitutives des nouveaux bâtiments. Une dérogation à l'article 2.4 de l'arrêté du 17 juin 2005 est donc formulée dans la suite de la présente déclaration et démontre l'absence de risque pour les tiers.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **2 Avenue du Collège 59230 Saint-Amand-les-Eaux**

X : 731308

Y : 7038967

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Mode d'exploitation

Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

7 - Pièces justificatives

Modification des prescriptions applicables :

Demande d'aménagements - modification déclaration ICPE.pdf